

Dieu et mon Droit : The French Fact and the Law in Ontario/Le fait français et la loi en Ontario, 1760-1990. SERVICE DES ARCHIVES DU BARREAU DU HAUT CANADA/THE LAW SOCIETY OF UPPER CANADA ARCHIVES. Présentée en 1991-1992 à Ottawa, Montréal, Cornwall, Hamilton, Welland, Windsor et Toronto; en 1992-1993, à Ottawa, Cornwall, North Bay, Timmins, Sault-Ste-Marie, Sudbury, Penetanguishene, and Toronto. Affiche-dépliant disponible. Pas de catalogue.

Inaugurée à Toronto en juin 1991, à l'occasion de la semaine francophone, l'exposition *Dieu et mon Droit* est en tournée depuis lors, selon des itinéraires conçus de façon à rejoindre la population franco-ontarienne et le milieu juridique (Montréal — Barreau du Québec, Windsor — Palais de justice du comté d'Essex). Au delà de ces publics particuliers, tous les Ontariens sont concernés par cette exposition dont le premier objectif est d'inscrire dans une perspective historique la «révolution tranquille» qu'a vécu l'Ontario, au cours des vingt dernières années, dans les domaines de la justice en langue française et dont l'une des manifestations la plus importante est la Loi de 1986 sur les services en français. L'observation de la relation entre le droit et les Franco-Ontariens, depuis le Régime français jusqu'à nos jours, permet de suivre l'émergence d'une culture juridique francophone en Ontario. La Société du Barreau a évidemment joué un rôle de premier plan dans cette évolution, étant jusqu'en 1957 la seule école à offrir une formation menant à la pratique du droit. Tout cela pourrait confiner à une opération de marketing et de légitimisation apologétique dont les héros seraient les juristes francophones et la Société du Barreau, avec en toile de fonds les malheurs de la population franco-ontarienne. Il n'en est rien.

L'histoire, avec les autres sciences humaines et sociales, a pour objet la compréhension du présent. C'est le présent qui interroge le passé sur lui-même pour comprendre (et faire comprendre). Les francophones de l'Ontario marquent ainsi le pas après la réalisation de certains objectifs sur le plan juridique; quoi de plus naturel que de se situer dans une perspective temporelle. Dans une approche facile d'accès, l'exposition *Dieu et mon Droit* montre bien l'évolution de la relation entre la minorité et la majorité; comment le système juridique est le reflet d'une société, et l'interaction entre cette société et ce système. On y considère également l'efficacité de la loi et de la profession juridique dans la résolution des conflits et comme outils de défense d'une culture, le caractère particulier du système juridique franco-ontarien par rapport à celui des autres communautés francophones, mais aussi son statut d'exception au sein d'une "Common Law" par définition anglaise. Plus prosaïquement, on constate la participation importante des membres du barreau à la vie communautaire franco-ontarienne et leur rôle dans la revendication des droits sociaux.

L'exposition comprend, outre l'introduction, les quatre sections suivantes : «Les origines (le Régime français),» «Le XIX^e siècle (le Régime anglais),» «Le XX^e siècle (lutes et revendications)» et «Le XX^e siècle (une profession en marche).» Plusieurs thèmes sont abordés à l'intérieur de ces sections, dont l'administration de la justice, le français et les tribunaux, l'Acte d'Union et la Confédération sous l'angle de l'équilibre linguistique au Canada, les conflits religieux et ethniques (l'affaire Riel), la crise scolaire, l'affaire des jumelles Dionne, le bilinguisme en Ontario et les services en français dans le domaine juridique (que couronnent les lois de 1984 sur le bilinguisme des tribunaux et de 1986 sur les services en français), la formation de juristes franco-ontariens (la CLEF —



Démonstrations des écoliers comme le Règlement 17. Université d'Ottawa/University of Ottawa. Centre de recherche en civilisation canadienne-française/Centre for Research on French-Canadian Culture, Fonds Association canadienne-française de l'Ontario. Ph2-143.

Common Law en français) et l'exercice du droit en français (les ressources, le rôle de la Société du Barreau, la vie associative).

La conclusion dresse un bilan et soulève des questions importantes pour l'avenir de la communauté franco-ontarienne quant à l'évolution du droit et de la langue française en Ontario : le manque de personnel bilingue dans le système juridique, l'encouragement des jeunes francophones de l'Ontario à choisir une carrière en droit, le niveau d'information et la demande de la communauté quant aux services juridiques en français.

Les textes sont à la portée du grand public mais fondés sur une recherche rigoureuse. L'exposition porte un jugement sur les faits et l'évolution historique et affiche un parti pris évident en faveur du développement de la communauté franco-ontarienne. Elle est de ce fait « engagée » mais engagée comme doit l'être toute action d'éducation. Cela ne va pas à l'encontre de la compréhension de la réalité, mais la met en perspective.

L'exposition est constituée de reproductions photographiques regroupant documents textuels, iconographiques, cartographiques, imprimés. On y trouve une grande diversité de forme : de la publicité (les jumelles Dionne, la colonisation); des dessins, des caricatures et même une bande dessinée; plusieurs photographies dont toute une galerie de juges et d'avocats franco-ontariens, etc. Le choix du format de l'exposition est conséquent avec l'approche intellectuelle. Les reproductions photographiques sont montées sur des panneaux de «foamboard.» Ces derniers sont accrochés au moyen de «velcro» au support physique de l'exposition. Il s'agit de deux paravents de 2 m sur 2 m environ constitués chacun de trois sections, utilisables recto et verso, pour un total de dix surfaces d'exposition (douze en fait, mais les deux paravents sont joints par une face). L'exposition est facile à monter, à démonter et à transporter et minimise les contraintes de sécurité. Un système d'éclairage est inclus. Les panneaux sont aussi faciles à remplacer en cas de perte ou de bris (il s'agit de tirer du négatif correspondant, une autre reproduction photographique et de la monter sur «foamboard»).

Les quelque cinquante documents présentés ont été choisis à de multiples sources dont les Archives de l'Ontario, la Société d'histoire de Toronto, les Archives nationales du Canada et le Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, pour ne nommer que ces institutions. Mise au point: l'orientation de l'exposition prime sur la notion de mise en valeur des fonds d'archives que les archivistes que nous avons à l'esprit quand nous pensons exposition d'archives. Non seulement trouvons-nous ici des documents de divers types et de divers supports mais nous sommes aussi en présence d'informations pratiques et de reproductions de matériel imprimé (par exemple des dépliants sur les ressources disponibles, etc.); cette exposition, surtout dans sa dernière section, plus centrée sur la profession, a aussi des allures de kiosque d'information. Mais ne vous méprenez pas : tout est cohérent. Seulement, et c'est là l'unique réserve que je désire exprimer, tout l'appareil de notes et de références dont sont entourées les pièces d'archives lorsqu'elles sont exposées ne s'y trouve pas.

Peut-être certains collègues resteront-ils sur leur faim à ce niveau et à celui de la mise en valeur des archives *stricto sensu*. Les historiens et les sociologues y trouveront leur compte et encore plus le grand public et les membres de la profession juridique, réunis dans la même admiration. Ne boudons pas notre plaisir. D'une conception graphique très séduisante, *Dieu et mon Droit* est une exposition exemplaire et une source

d'inspiration pour les services d'archives dans le développement de projets d'exposition adaptés aux conditions actuelles de diffusion et à des ressources limitées.

Michel Lalonde

Université d'Ottawa, Centre de recherche
en civilisation canadienne-française

Dieu et mon Droit: The French Fact and the Law in Ontario, 1760-1990. THE LAW SOCIETY OF UPPER CANADA ARCHIVES. Mounted at the Essex County Court House, 13 May - 5 June 1992, and at the Windsor Public Library, Main Branch, 10 June - 26 June 1992. No catalogue.

It was a unique opportunity to be able to view the same exhibition in two venues. In many respects, it was not unlike looking at two different displays. While in the Essex County Court House in May, *Dieu et mon Droit* occupied a dark, out-of-the-way corner in the modern court-house foyer. Captions were difficult to read in the light provided, and the initial response to the exhibition was rather negative. In the much brighter surroundings of the second floor of the Windsor Main Library, however, the exhibition took on a whole new look. Examined in this venue, it was much more pleasing to the eye; yet many of its faults could neither be hidden by darkness nor overlooked in good lighting.

The display is mounted on four six-faced panels, set two high, without header panels. The resulting two units are fitted back-to-back to give a total of ten surfaces. The display begins with an introduction to the concept, followed by "The Origins," which describes the development of the Ontario legal system and the place of French law within it. "The 19th Century: Setting the Stage" looks at the Franco-Ontarian community in that period. "The 20th Century: Struggles and Issues" details legal issues such as the School Crisis of 1912 and the guardianship of the Dionne quintuplets in the 1930s, and provides photographs of prominent French lawyers in Ontario. "The 20th Century: A Profession in the Making" gives yet more prominent francophone lawyers, judges and those who went on to political careers. Finally, "Dieu et Mon Droit: L'avenir du fait français" describes the availability of legal services in French, legal education in that language, bilingual developments in the Law Society of Upper Canada and the effect of the *Charter of Rights and Freedoms* upon francophone legal rights in Ontario.

The exhibition is at once pleasing and disappointing. It represents an honest attempt to place Franco-Ontarians within the legal system in an historical context; yet it goes too far in including aspects of that community's social history, and not far enough in its legal history. In the opening panel, for example, too much attention is given to the arrival of the Loyalists — including the obligatory C.W. Jefferys print of the Loyalists drawing lots for land — and not enough to either French law prior to 1791 or the impact of the common law on existing French settlements. Considering the existing settlements, moreover, a couple of maps would have been very useful. In the early panels especially, one showing these settlements while a second in later segments showing present-day designated bilingual areas of the province would have given the viewer important information.